



Communiqué de presse

Etterbeek, le 2 mai 2023

## **Vous lancez un nouveau commerce ? Bénéficiez d'une « prime-loyer » à Etterbeek !**

À l'initiative du Bourgmestre Vincent De Wolf et de l'Echevin du développement économique et commercial Aziz Es, Etterbeek pose les premiers jalons de son agence immobilière commerciale (AIC) afin de lutter contre les cellules commerciales vides.

Le principe est simple. La commune va soutenir financièrement l'arrivée de nouveaux commerces qualitatifs et durables sur son territoire, dès lors qu'ils s'installent dans une zone d'action prioritaire. Par zone d'action prioritaire, il faut entendre les quartiers commerçants regroupant un nombre important d'espaces commerciaux inoccupés.

D'après le cadastre établi par les services communaux, 9 % des cellules commerciales à Etterbeek sont vides, ce qui est en dessous des 14 % de moyenne régionale. Cependant, ce même cadastre révèle des disparités par quartier, à Etterbeek. Ainsi, l'artère commerçante « La Chasse » concentre, à elle seule, plus de 40 % des cellules vides répertoriées jusqu'à ce jour.

Pour redynamiser ce quartier, les nouveaux commerces pourront bénéficier d'une subvention pendant 3 ans, soit une intervention de la commune dans le loyer commercial plafonnée à 12.000 euros la première année, 9.000 euros la deuxième année et 6.000 euros la troisième année. Au total, 27.000 euros d'aide possible, qui viennent s'ajouter aux autres mécanismes de soutien existant.

Durant cette période, le commerçant sélectionné bénéficiera également d'un accompagnement spécifique par le Service du développement économique et commercial de la commune.

« Grâce à ce dispositif, tout le monde y gagne : le propriétaire qui améliore sa rentabilité et se protège du vide locatif, le nouveau commerçant qui est soutenu dans la phase critique de démarrage de son projet entrepreneurial, ainsi que la commune qui renforce la vie locale et diversifie l'offre commerciale tout en rencontrant ses objectifs climatiques ! », commente Vincent De Wolf.

L'appel à projets « prime-loyer » est ouvert et les candidatures pourront être déposées jusqu'au 14 août 2023. Pour être éligible, le projet doit être lancé dans les 6 mois suivant sa sélection ou avoir eu lieu 6 mois avant la soumission de la candidature.

« Dans les limites des budgets disponibles, la commune entend favoriser les commerces novateurs, à caractère local et valorisant les bonnes pratiques durables », précise Aziz Es.

Sur demande, toute personne intéressée peut consulter le cadastre établi, reprenant les informations suivantes : adresse, photos, affectation, loyer (si disponible) et surface de l'espace inoccupé. Pour toute question, les candidats peuvent aussi contacter le Service du développement économique et commercial par téléphone (02/627 23 24 – 02/627 24 41 – 02/627 27 92) ou par mail



## Communiqué de presse

([economie@etterbeek.brussels](mailto:economie@etterbeek.brussels)). Le formulaire de candidature est disponible en ligne sur le site web de la commune : [etterbeek.brussels](http://etterbeek.brussels).

L'initiative est soutenue par l'agence bruxelloise [Hub.brussels](http://Hub.brussels).

---